

Compléments d'informations Protocole sanitaire rentrée scolaire 2020

Dans le respect des protocoles nationaux et départementaux en vigueur, la rentrée scolaire 2020 s'effectue dans un fonctionnement proche de la rentrée 2019 et des conditions permettant l'accueil de tous les élèves.

Le port du masque, le respect des gestes barrière, la ventilation des locaux et le nettoyage des espaces restent fondamentaux. Complétant le protocole sanitaire national, des éléments d'organisation du collège Chante Cigale sont rappelés ci-après :

• **Le port du masque :**

Le port du masque est OBLIGATOIRE pour l'ensemble de la communauté éducative : personnels et élèves

- Dans les espaces clos,
- Dans les espaces extérieurs.

Nous veillerons au strict respect de cette règle essentielle à la protection de chacun d'entre nous. En cas de refus des élèves de se conformer à cette règle, les parents seront avisés immédiatement et une sanction pourra être prise.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Deux masques par jour au minimum seront fournis par les familles. Pendant le temps des repas ou en EPS, le masque peut être suspendu à une accroche isolée ou replié sans contact entre extérieur et l'intérieur du masque et placé dans une pochette individuelle.

Par arrêté municipal, le port du masque est également obligatoire pour toute personne âgée de 11 ans et plus aux abords de l'établissement.

• **Brassage des élèves et déplacements :**

Dans tous les espaces le permettant, la distanciation physique sera recherchée (certaines salles de classes, CDI...) et les déplacements seront si possible échelonnés. **Il est important que ceux-ci s'effectuent dans le calme avec en cas de croisement nécessaires le serrage à droite dans les couloirs et escaliers.**

Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité spécifiques, le service de demi pension est organisé en ce sens avec **un passage qui s'effectue par classe en un temps donné et dans une zone indiquée.**

• Le rôle des parents :

Vous jouez un rôle essentiel dans la surveillance de l'état de santé de votre enfant :

- s'il présente une fièvre de 38° ou plus,
- s'il présente des symptômes évoquant la Covid-19,
- si un ou plusieurs membres de la famille présente des symptômes évoquant la Covid-19,
- **s'il est identifié comme cas contact d'une personne ayant été testée positive**

Votre enfant doit rester à la maison.

De la même manière, dès lors qu'un test de dépistage est prescrit à un élève ou à un personnel, même en l'absence de symptômes, celui-ci ne se rend pas au collège (isolement dans l'attente du résultat du test) et en informe ce dernier

Vous devrez déclarer auprès de la vie scolaire ou de l'infirmière du collège la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

Nous nous réservons le droit de procéder à des prises de température à l'entrée du collège afin de garantir la protection de tous.

• La continuité pédagogique :

Afin de permettre à un élève momentanément isolé ou en cas de modification du protocole nécessitant un accompagnement à distance, il est important que la communication avec le collège se poursuive.

A partir de la deuxième semaine de fonctionnement, élèves et parents recevront leurs propres codes d'accès à Pronote. Ils sont individuels.

Il est important que parents ET élèves activent leur compte personnel. *S'il veut par exemple récupérer des éléments de cours et le travail à faire, l'élève ne devra pas se connecter avec le compte d'un de ses parents.*
